



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

LIGUE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ARDECHE 07- DROME 26 - ISERE 38 – RHÔNE 69 – SAVOIE 73 – HUTAE-SAVOIE 74

Siège social 66, rue Challemel Lacour 69007 Lyon Tél. 04 72 73 35 03

REGLEMENT « BOULODROMES COUVERTS »

POUR APPLICATION DANS LES 8 COMITES DE LA LIGUE RHONE-ALPES

- 1) Ce règlement s'applique à tous les types de boulodromes, toutes structures de sol confondues, avec ou sans lignes de perte.
- 2) Le cercle de lancement du but sera tracé à 1 mètre minimum d'une ligne de perte ou de fond de jeu ou d'un obstacle.
- 3) Pour que le but soit valable au lancer, il conviendra qu'il se trouve, à l'intérieur du cadre de jeu attribué, et en profondeur à 0,50 mètre de la ligne de jeu.
- 4) En cours de mène à la suite d'un tir ou d'un pointage, le but déplacé sera considéré bon et fixe s'il se situe sur l'un des jeux mitoyens, après la ligne de perte ou de fond de jeu. Dès qu'il aura dépassé la limite d'un jeu mitoyen, il sera considéré nul en application de l'Article 13 du règlement FFPJP. Si le but sort du cadre de jeu et y revient, il demeure jouable, autant de fois que le cas se présentera durant la même mène.
- 5) En cours de mène, le but immobilisé dans un sillon limitant la cadre de jeu sera considéré bon, mais restera fixe durant toute la mène.
- 6) Seront considérés comme jeux mitoyens les jeux jouxtant par la longueur ou la largeur le cadre de jeu initialement attribué pour le lancer du but. En aucun cas la mitoyenneté ne pourra se faire par les angles de jeux.
- 7) Les boules seront considérées bonnes exclusivement dans le cadre de jeu attribué.
- 8) Si les jeux sont délimités à l'aide de ficelle ou de fil de fer, il conviendra de se référer à l'article 19 du règlement FFPJP pour la validité des boules. Si les jeux sont délimités par des sillons tracés au sol, les boules seront considérées nulles dans ce sillon.
- 9) Les boules franchissant la ligne de fond de jeu et revenant dans le cadre de jeu devront être immédiatement retirées du jeu. Dans le cas contraire, elles seront considérées bonnes dès qu'une autre boule aura été jouée.
- 10) Aucune restriction ne pourra être apportée aux règles de tir, et ce, quelle que soit la nature du sol.
- 11) Si la première partie se déroule en plusieurs tours, les organisateurs auront la possibilité de la faire disputer en 11 points, ainsi que la partie de cadrage.
- 12) Pour tous les cas non traités ci-dessus, il y a lieu de se référer exclusivement au Règlement officiel de FFPJP.
- 13) Le présent règlement devra impérativement être affiché dans les boulodromes ou locaux utilisés.

Issu d'une concertation entre la Ligue Rhône-Alpes et les 8 comités la composant, en date du 22/09/2001, ce règlement devient définitif et applicable dès le 1/01/2001.

REGLEMENT BOULODROME - PETANQUE

LANCER DU BUT

Le but se trouve à 50 cm au moins de la ligne de fond

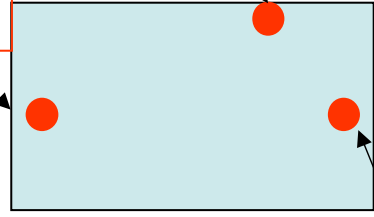
BON

Pas de distance minimum par rapport au cadre de jeu

BON

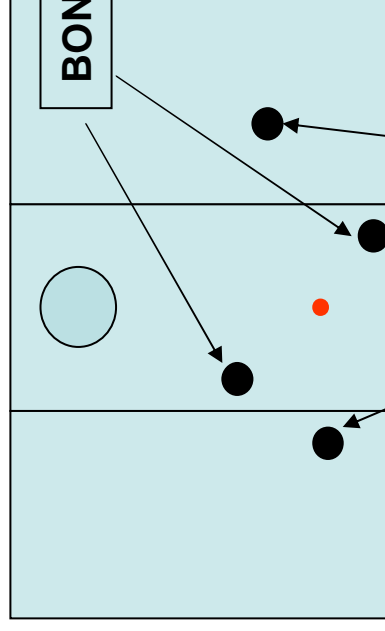
Le but se trouve à moins de 50 cm de la ligne de fond

PAS BON



LANCER des BOULES

Les boules sont bonnes **UNIQUEMENT** dans le cadre de jeu

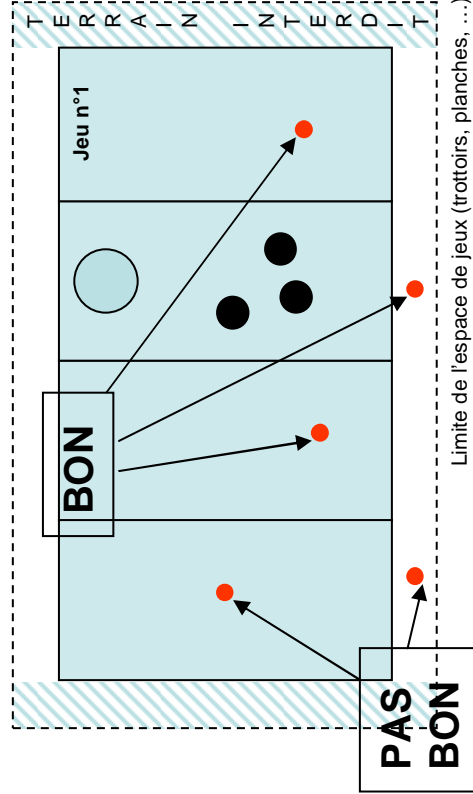


BONNES

PAS BONNES

DEPLACEMENT DU BUT

Le but est bon s'il reste dans un jeu mitoyen et/ou derrière la ligne de fond de jeu.

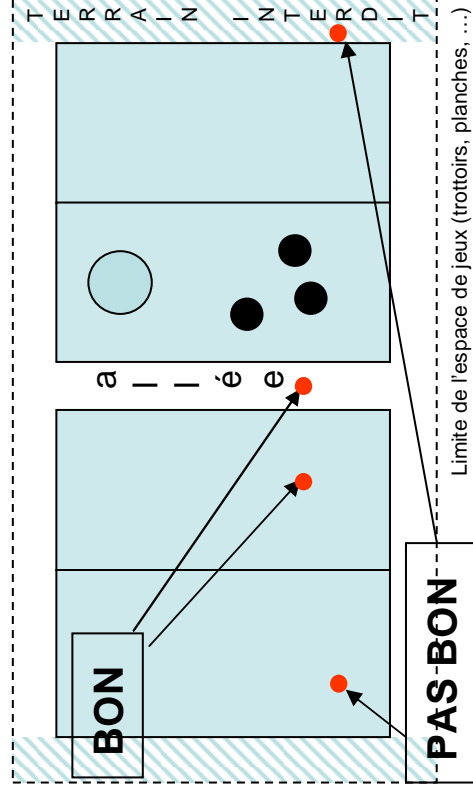


PAS BON

Limite de l'espace de jeu (trottoirs, planches, ...)

Cas particulier : les allées

L'allée n'est pas un jeu, mais le jeu suivant est considéré comme mitoyen, le but est **BON** dans l'allée.



PAS-BON

Limite de l'espace de jeu (trottoirs, planches, ...)